



Conseil de quartier du Vieux Saint-Ouen
Réunion publique du 13 Juin 2023 – 19h00 - école Paul Langevin
Compte-rendu des échanges

Participants :

19 habitants

Élus présents :

- Sidonie Baignères, adjointe à la démocratie locale
- Géraldine Beausivoir, adjointe à la jeunesse, référente du conseil de quartier
- Steve Larranaga, adjoint aux affaires sociales et aux solidarités
- Faouzi Bertrand, conseiller délégué à la prévention

Élus excusés :

- Roman Stachejko, conseiller à la prospective budgétaire, référent du conseil de quartier
- Michèle Coadic, conseillère déléguée au dialogue citoyen

Sidonie Baignères a introduit la réunion, en expliquant la démarche en co-construction avec plusieurs associations du territoire. Elle a rappelé le fonctionnement du conseil : à minima 2 plénières par an, et un groupe de travail (le collège des habitants). L'objet de ce groupe de travail est de choisir des thématiques intéressantes pour le quartier, et de travailler en lien avec les services correspondant à ces thématiques dans le cadre d'ateliers. L'objectif est de créer un cadre où les habitants puissent s'emparer de sujets et travailler activement dessus.

La démarche de constitution de l'ordre du jour participatif de la soirée a été présentée. Un questionnaire a été transmis en amont au listing des habitants inscrits au Conseil de quartier pour connaître les sujets sur lesquels ils et elles voulaient échanger.

La synthèse des contributions a ainsi permis de dégager 3 sujets de discussion pour cette réunion plénière:

Sujet 1 : RD 1 (Quai de Seine) : le projet et le calendrier des travaux

Le périmètre du projet RD1 s'étend de la limite avec le département des Hauts-De-Seine jusqu'à l'Avenue de la libération à Saint-Denis. Le projet prévoit d'insérer un aménagement cyclable continu sur l'ensemble du linéaire. Cela permettra d'une part de favoriser les modes actifs (vélos et piétons), et de poursuivre le processus de végétalisation. Par ailleurs, ces

aménagements vont permettre l'accès aux voies sur berges, prochainement aménagées par Plaine Commune en collaboration avec la Ville, qui deviendront de réelles voies de promenade et de circulation apaisée.

Une partie des aménagements est prévue avant les Jeux Olympiques 2024 :

- Au niveau de la section Syctom (voir plan sur le support de présentation) : insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle côté Seine.
- Entre la rue des Bateliers et carrefour pont de Saint-Ouen : sur le quai bas, installation d'aménagements transitoires (aménagements légers).

La suite des aménagements sera réalisée post Jeux Olympiques 2024 :

- La section entre le pont de Saint-Ouen et le Village des Athlètes sera aménagée à la suite des JO 2024.

Un focus sur le carrefour du pont de Saint-Ouen a été réalisé pour illustrer les modifications de circulation : une réduction de 3 à 2 voies de circulation (la voie principale étant en direction du nord, et la trémie en direction du Sud). L'objectif est d'alléger la circulation du carrefour.

Ces travaux sont à prendre en compte dans le cadre du développement du Réseau Vélo IDF : des aménagements cyclables structurants à l'échelle de la région permettront de compléter l'itinéraire allant des Hauts de Seine vers ce carrefour.

Des inquiétudes ont été formulées de la part d'habitants, notamment sur la fermeture du « tourne à droite » pour les voitures venant de l'île-Saint-Denis, et sur la réduction du nombre de voies. La crainte est que ces aménagements aient pour effet de saturer l'axe (rue Dhalenne) et de forcer le report des automobilistes sur les petites rues des quartiers du Vieux-Saint-Ouen et des Docks.

Madame Brian, du Service Grands Travaux Ville Durable, explique que la bretelle supprimée est justement celle où la circulation est la plus légère. Une période d'expérimentation permettra de voir s'il y a des reports importants dans les quartiers et de corriger (avec des feux, itinéraires bis, etc) pour limiter l'impact du trafic transitoire dans les quartiers.

D'autres inquiétudes ont été exprimées sur la densification du trafic suite à plusieurs aménagements pour les JOP :

- ajout d'échangeurs de l'A86 lors des JO
- rue Saint-Denis rendue à double sens,
- extension de la rue du Chantier débouchant sur la rue du Landy

Une demande a été exprimée de la part des habitants pour plus de visibilité sur l'étude de circulation. Une perspective de travail avec des habitants a été suggérée par Madame Baignères. Cela permettrait à un groupe d'habitants de prendre connaissance des différentes études et de continuer la réflexion sur la démarche.

Sujet 2 : Village Olympique : Point d'actualité

La Solidéo est un établissement public et provisoire qui œuvre sur la construction et l'avenir de tous les bâtiments qui resteront après les JO dont certains seront reconvertis en logements, bureaux et/ou infrastructures publiques (sportives ou scolaires).

Le Village des athlètes vient s'installer sur un territoire comprenant une partie de Saint-Ouen, de Saint-Denis et de l'Ile-Saint-Denis (52 hectares) et ses travaux ont débuté en 2019 pour une livraison prévisionnelle en Mars 2024. Il est entièrement géré par la société Paris 2024, et accueillera 14000 athlètes pendant les Jeux Olympiques (10000 pour la phase olympique et 4000 pour la phase paralympique). L'entièreté du périmètre sera bouclée pendant toute la phase des jeux (à partir de la première semaine de Juillet 2024 jusqu'à mi-Septembre) et des équipements tels que le stade Pablo Neruda, la grande Nef, le Stade Bauer, ou encore la Cité du cinéma seront utilisés comme centres d'entraînement.

Suite aux JO, la Solidéo réalisera des travaux de réversibilité pour rendre accessibles ces logements à de nouveaux habitants. Une livraison est prévue pour Septembre 2025. Cependant, les commerces et services commenceront à s'installer dès la phase de réversibilité en Novembre 2024.

Une végétalisation importante est prévue sur le Village, sur 52 Hectares ce sont 9 Hectares qui seront gardées en tant qu'espaces verts. En phase héritage, un parc de 2 à 3 Hectares est prévu derrière le collège Dora Maar. Ce parc sera un lieu d'accueil favorisant la pratique sportive en extérieur.

Le village Olympique sera également un lieu d'animation et vie. Une programmation d'animations est prévue, notamment des danseurs de l'équipe française de break-dance, les mercredis et samedi après-midi ainsi que des ateliers de street-art, ateliers vitraux et taille de pierre, casque de réalité virtuelle et des ateliers sur les énergies renouvelables, etc.

Pour plus d'informations, Rendez-vous sur site internet de la SOLIDEO : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/>

Sujet 3 : Maison de Quartier du Landy : quel projet pour le quartier ?

La maison de quartier du Landy est une structure de proximité municipale composée d'une équipe de 8 personnes. Comme chaque Maison de quartier (municipale ou associative), la structure est soumise à un agrément CAF dans le cadre duquel est porté un projet social qui se renouvelle tous les 4 ans. Ce projet social comporte une partie diagnostic impliquant les habitants, partenaires et associations.

Retour sur les données froides du diagnostic du projet social. On observe sur le Quartier du Vieux-Saint-Ouen un niveau de pauvreté élevé et un fort taux de ménages monoparentaux (48% des ménages). Le vieux-Saint-Ouen c'est aussi un quartier jeune (28% de la population a moins de 20 ans), synonyme de dynamisme.

Enfin, la Directrice a présenté le résultats du diagnostic (voir PPT) et la perspective de mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP). Ce projet émane d'une demande très forte des familles qui souhaiteraient pouvoir bénéficier de cet espace. Ce dispositif, permettant l'accueil

de parents et leurs enfants (0 à 3 ans), est un lieu de socialisation important avant l'entrée en maternelle.

Les 4 axes prioritaires définis dans le cadre du projet social :

- La première priorité est de **mettre l'utilisateur au cœur des actions**.
- Le deuxième axe prioritaire est celui de la **famille et du soutien à la parentalité**.
- **La solidarité et le lien social** sont des aspects essentiels du travail de la Mdq, particulièrement suite à la période covid et au constat de la recrudescence de problématiques sociales chez certaines familles usagères de la Mdq. D'ailleurs, beaucoup d'associations sont nées pendant cette période-là, résultant d'un énorme élan de solidarité à destination des familles. L'un des objectifs de ce 3ème axe prioritaire est de restructurer ces associations et les accompagner dans leurs actions.
- Enfin, **l'inclusion numérique** est un levier décisif puisque nous avons constaté des difficultés liées notamment à la dématérialisation des démarches administratives, dévoilant une fracture numérique touchant toutes les couches de la population.

Pour la Maison de quartier il est important d'accueillir tous les publics dans leur diversité. Les permanences du lundi et jeudi soir jusqu'à 20h permettent aux personnes en activité professionnelle de bénéficier également des actions proposées par la structure. Par ailleurs, en dehors des horaires d'ouverture, des associations conventionnées prennent le relais et proposent une offre diversifiée d'actions et d'activités.

Sidonie Baignères rappelle qu'une Maison de quartier doit répondre aux besoins des habitants, mais cela nécessite qu'ils soient connus, et encourage donc les habitants à se manifester et faire connaître leurs envies et demandes. Madame Baignères rappelle également l'importance d'investir les quartiers, notamment par le biais de structures de proximité. Pour cette raison, la Municipalité travaille à la préfiguration d'une troisième Maison de Quartier, actuellement EVS Cordon.

Prochaine plénière du conseil de quartier :

Les dates des prochaines plénières des conseils de quartier sont prévues fin 2023 (mi-novembre et début décembre 2023)

Ressources et inscriptions :

Pour s'inscrire et recevoir les informations relatives au Conseil de quartier :

- <https://jeparticipe.saint-ouen.fr/projet/inscription-conseils-de-quartiers-de-saint-ouen/>

Pour s'inscrire à l'équipe d'animation du Conseil, aux groupes de travail et proposer de nouvelles idées :

- Envoyer un mail précisant vos noms, prénoms, téléphone, quartier et adresse à : conseilsdequartier@mairie-saint-ouen.fr